



Prévisions budgétaires équilibrées 2021-2022

Réunion du ordinaire du Conseil

22 juin 2021



Plan de la présentation



- Mise en contexte
- Faits saillants
- Cycle financier
- Effectifs
- Revenus
- Dépenses
- Immobilisations
- Budget équilibré
- Rétroaction et questions
- Recommandation



Loi sur l'éducation : responsabilités du Conseil

- ❑ Promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être.
- ❑ Offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés aux élèves.
- ❑ Promouvoir un climat scolaire positif qui soit inclusif et où tous les élèves se sentent acceptés.
- ❑ Promouvoir la prévention de l'intimidation.
- ❑ Élaborer un plan pluriannuel visant à atteindre les objectifs du Conseil et en faire le suivi.
- ❑ Examiner annuellement ce plan avec la direction de l'éducation du Conseil.
- ❑ **Veiller à la gestion efficace des ressources du Conseil.**



Obligations du Conseil



- ❑ Veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les revenus : **budget équilibré**

- ❑ En cas de déficit d'exercice :
 - ❑ 1 % des revenus de fonctionnement maximum
 - ❑ plan d'élimination du déficit doit être soumis au ministère de l'Éducation

Projets structurants

Bien-être et apprentissage

Culture et fonctionnement organisationnels

Profil de sortie de l'apprenant

Stratégie organisationnelle de gestion de l'amélioration continue

Stratégie organisationnelle d'équité, d'inclusion et d'anti-racisme

Stratégie organisationnelle du bien-être et de la santé mentale

Stratégie de développement des compétences des employés

Stratégie du développement durable

Vision pédagogique

Stratégie d'apprentissage expérientiel

Stratégie d'éducation artistique

Stratégie d'internationalisation

Stratégie d'éducation de la petite enfance

Stratégie d'éducation aux adultes

Stratégie d'éducation alternative

Cadre de saine gestion

Positionnement stratégique des installations

Analyse organisationnelle des services

Stratégie de recrutement et de rétention des élèves



Rétroaction

- Dans quelle mesure êtes-vous **confiant(e)s** que le budget présenté prévoit une **gestion efficace et responsable** des ressources du Conseil pour :
 - ➔ soutenir l'**atteinte des résultats visés** au Plan annuel 2021-2022 et
 - ➔ assurer la **saine conduite des opérations** du Conseil pour l'année scolaire 2021-2022 ?



Faits saillants

- ❑ Le budget de 297 M\$ répond aux exigences d'un budget équilibré et représente une hausse de 5,3 M\$ (1,8 %) comparativement à 2020-2021.
- ❑ Le budget est calculé selon un effectif de 16 924 élèves, une croissance de 306 élèves (1,8 %) comparativement à 2020-2021.
- ❑ Tous les programmes éducatifs du CEPEO sont maintenus.
- ❑ Le budget reflète les conventions collectives négociées.
- ❑ Le financement COVID inclus dans le budget opérationnel en 2020-2021 est intégré à la subvention de base. Ceci inclut une allocation pour les appareils technologiques destinés aux élèves et une allocation supplémentaire pour la santé mentale.



Faits saillants

- ❑ Un financement d'une durée limitée a été ajouté pour atténuer l'impact de la baisse extraordinaire et temporaire en immigration.
- ❑ Un financement ponctuel de 2,4 M\$ est prévu, pour la première moitié de l'année scolaire, afin d'assurer les mêmes mesures de santé et sécurité qu'en 2020-2021.
- ❑ Des coûts supplémentaires sont inclus au budget pour des dépenses qui ne seront pas nécessairement couvertes par des subventions COVID.
- ❑ Une hausse de 17,2 postes est prévue



Cycle financier

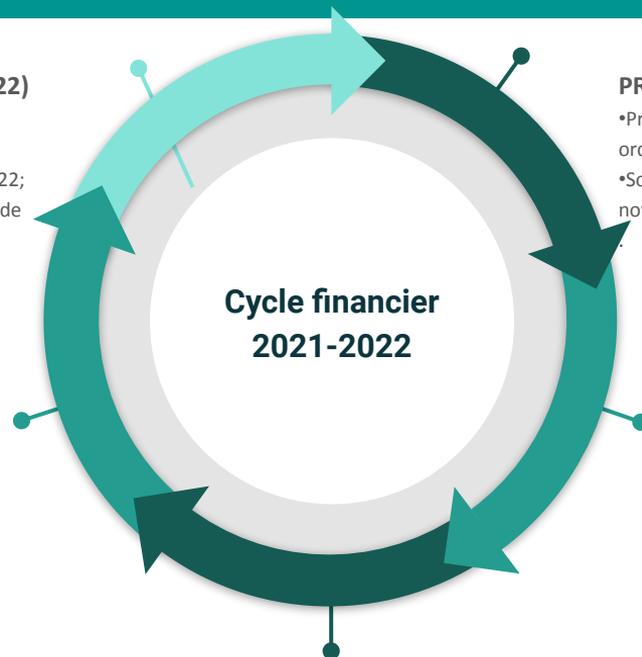


ÉTATS FINANCIERS (septembre à novembre 2022)

- Analyse et préparation des états financiers;
- Audit des états financiers par les vérificateurs externes;
- Soumission des états financiers à l'ÉDU le 15 novembre 2022;
- Présentation des états financiers au comité de vérification de novembre 2022.

RAPPORTS PÉRIODIQUES (février à juin 2022)

- Présentation de la situation financière en date du 31 janvier à la réunion ordinaire du Conseil de février 2022;
- Présentation de la situation financière en date du 30 avril à la réunion ordinaire du Conseil de mai 2022.



PRÉVISION DES EFFECTIFS (novembre 2020)

- Présentation de la projection des effectifs à la réunion ordinaire du Conseil de novembre 2020;
- Soumission de la projection des effectifs à l'ÉDU en novembre 2020

PRÉPARATION DU BUDGET (janvier à juin 2021)

- Prévision des besoins de dotation;
- Analyse des années précédentes, consultation des intervenants et entrée du budget dans le système d'information sur le financement de l'éducation;
- Présentation du budget préliminaire à la réunion extraordinaire du Conseil de juin 2021;
- Présentation et approbation du budget à la réunion ordinaire du Conseil de juin 2021;
- Soumission du budget à l'ÉDU le 30 juin 2021.

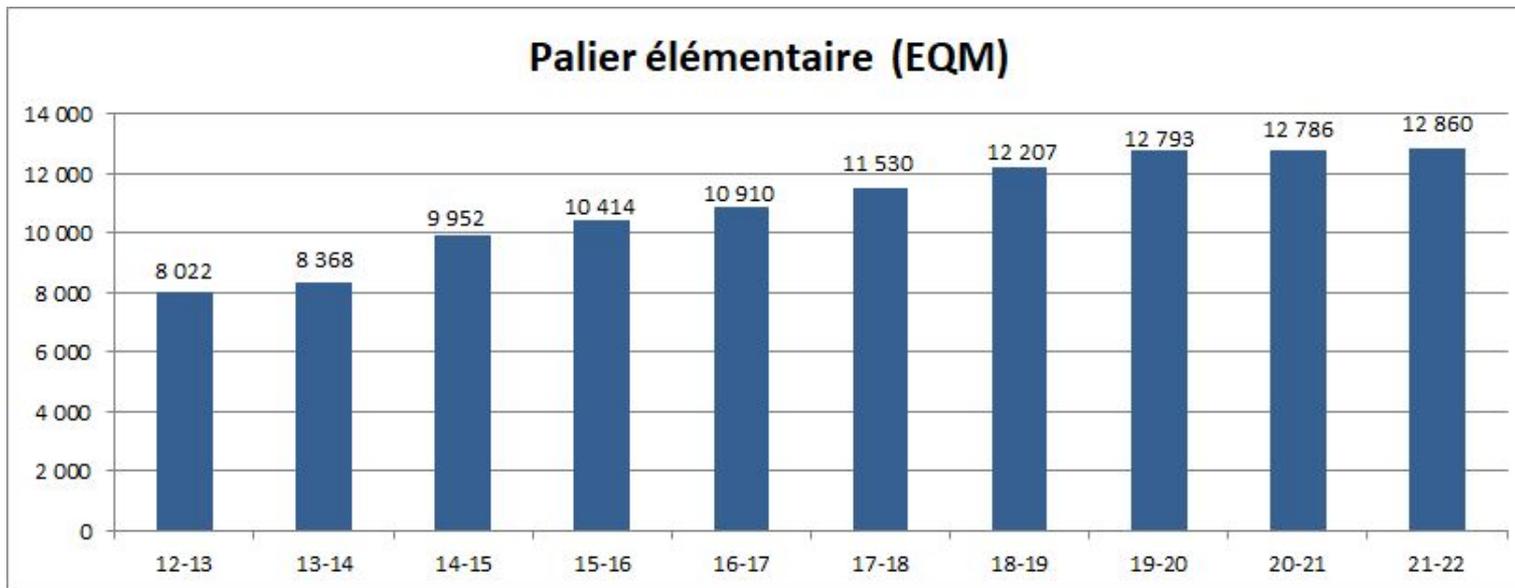
PRÉVISIONS RÉVISÉES (novembre et décembre 2021)

- Analyse des effectifs au 31 octobre 2021;
- Ajustements au budget pour refléter les effectifs révisés;
- Soumission à l'ÉDU le 15 décembre 2021;
- Présentation à la réunion ordinaire du Conseil de janvier 2022

Effectif



Palier élémentaire (EQM)



bienveillance

pluralisme

innovation

excellence

Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

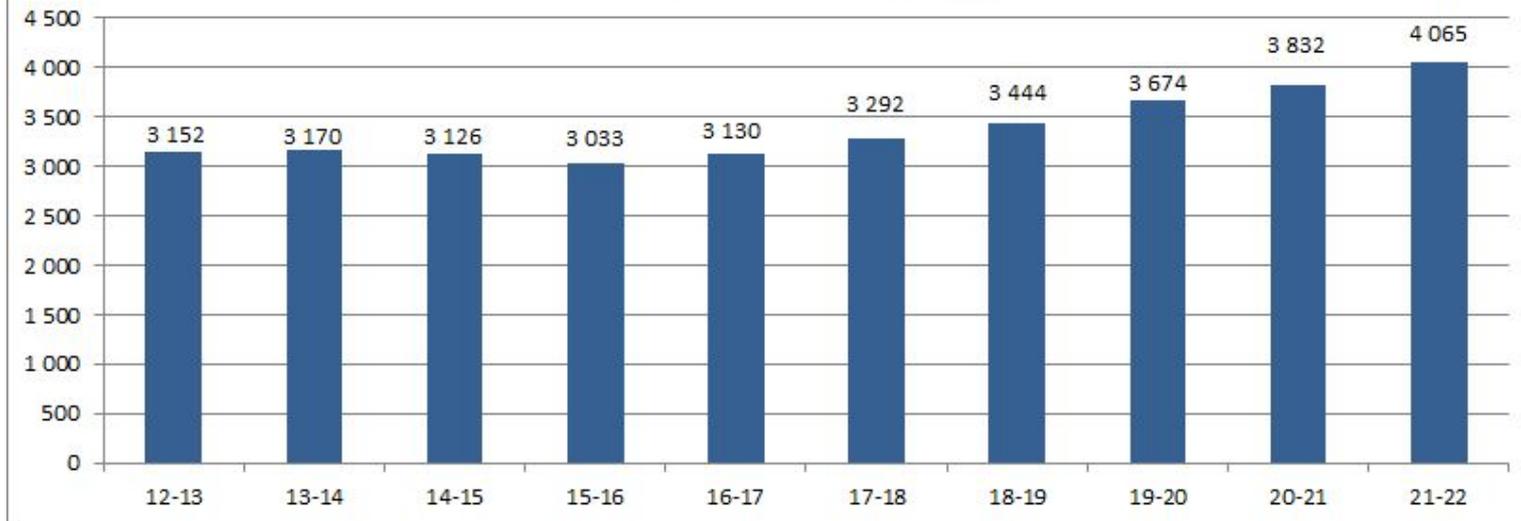


CEPEO.ON.CA

Effectif



Palier secondaire (EQM)



bienvveillance

pluralisme

innovation

excellence

Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario



CEPEO.ON.CA

Revenus

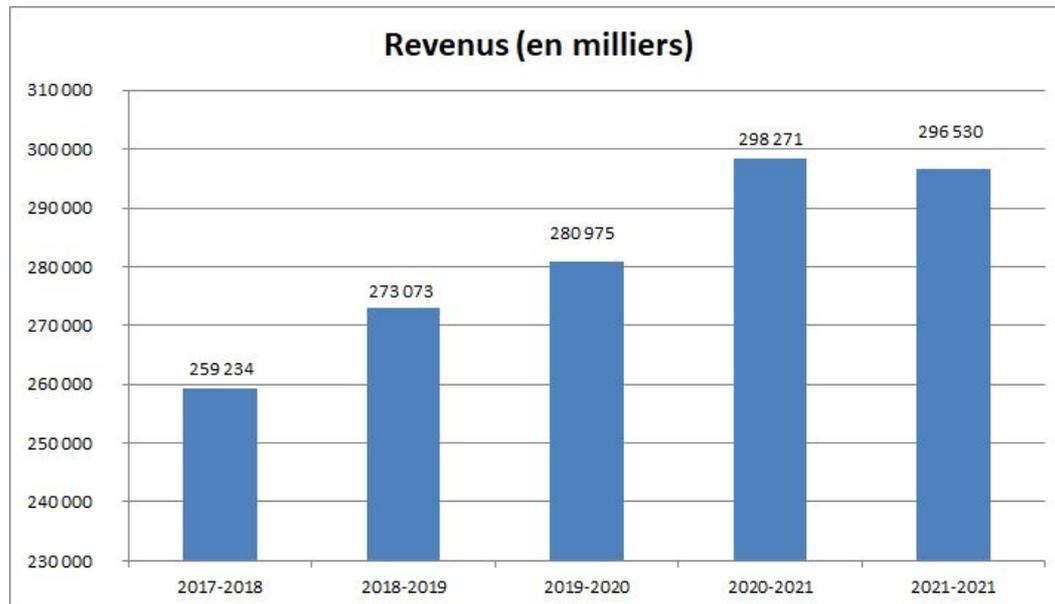


Le revenu total prévu pour 2021-2022 est de 296 530 122 \$.

Croissance des revenus de 14,4 % depuis 2017-2018 en comparaison à une croissance d'effectifs moyenne de 14,2 %.

EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES REVENUS

- ❑ Hausse des effectifs;
- ❑ Hausse des points de repère par l'ÉDU pour aider les conseils à gérer la hausse des coûts et harmoniser les conventions collectives;
- ❑ Croissance des inscriptions aux centres éducatifs de petite enfance.



Revenus



	Écart entre 20-21 et 21-22 (ajusté)	Écart relié au EQM et point repère	Écart du à la modification de financement
Subvention de base pour les élèves	2 348 850	2 348 850	
Subvention de base pour l'école	768 888	768 888	
Éducation de l'enfance en difficulté	328 030	257 383	70 647
Enseignement des langues	911 326	761 814	149 512
Écoles appuyées	(365 130)	(365 130)	
Conseils ruraux et éloignés	120 223	120 223	
Éducation en milieu rural et dans le Nord	10 447	10 447	
Programmes d'appui à l'apprentissage	183 768	108 574	75 194
Éducation permanente et autres programmes	711 958	711 958	
Qualifications et expérience des enseignants	1 606 009	1 606 009	
PIPNE	(28 677)	(28 677)	
Qualifications et expérience des EPEs	74 010	74 010	
Transport des élèves	287 155	287 155	
Administration et gestion	150 026	150 026	
Fonctionnement des écoles	695 152	1 122 677	(427 525)
Utilisation communautaire des écoles	704	704	
Premières nations, Métis et Inuits	14 782	14 782	
Subvention pour la santé mentale et le bien-être	34 787	34 787	
Subvention pour les RMP	1 368	1 368	
Total Subvention de fonctionnement	7 853 676	7 985 848	(132 172)
Transfert du/au revenus reportés	(1 240 327)	(1 240 327)	
Transfert du/au revenu Locaux temporaires	223 364	223 364	
Transfert aux apports en capital reportés (ACR)	(1 383 605)	(1 383 605)	
Total Subvention de fonctionnement ajusté	5 453 108	5 585 280	(132 172)
Remboursement de la dette (Intérêts)	(396 705)	(396 705)	
Amortissement (ACR)	1 485 527	1 485 527	
Réfections	(367 164)	(367 164)	
Autres recettes	(7 606 238)	(1 589 138)	(6 017 100)
Fonds générés par les écoles	177 727	177 727	
Revenus comptabilisés pour les terrains	(487 560)	(487 560)	
Total des revenus	(1 741 305)	4 407 967	(6 149 272)

Il y a une baisse de 1 741 305 \$ dans les revenus comparativement à l'année précédente.

EXPLICATION DE L'ÉCART DES REVENUS

- ❑ Hausse de **7 985 848 \$** est en lien avec la hausse des effectifs et les points de repère salariaux de la subvention de fonctionnement;
- ❑ Baisse de **132 175 \$** est reliée aux modifications à la formule de financement pour la subvention de base;
- ❑ Baisse de **6 017 100 \$** est liée au fonds de stabilisation
- ❑ Baisse de **2 076 698 \$** est en lien avec les subventions APE et les revenus comptabilisés pour les terrains.
- ❑ Baisse de **1 501 183 \$** est liée aux transfert de fonds au bilan.

Revenus

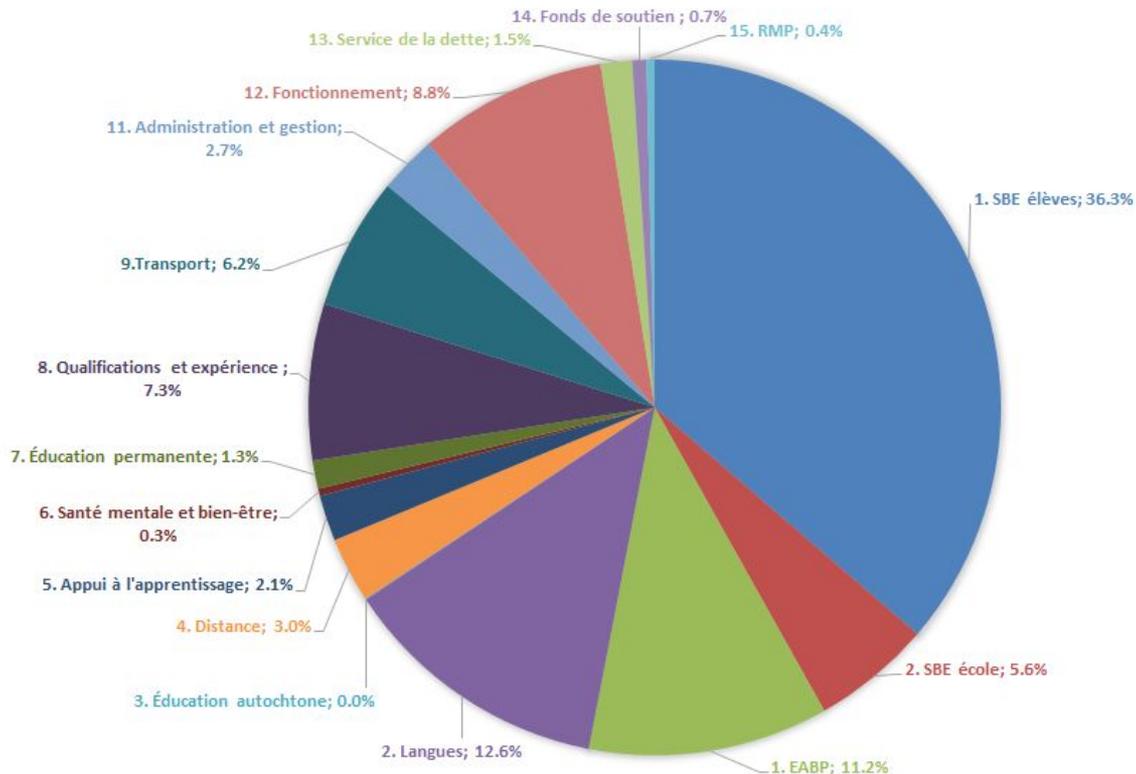


- ❑ Les subventions de base pour les élèves (SBE) comprennent deux composantes principales, qui comptent chacune pour environ la moitié du financement :

- ❑ **Deux subventions de base** couvrent les coûts de base communs à tous les élèves et à toutes les écoles, et correspondent à l'effectif multiplié par le coût par élève ainsi qu'aux coûts liés à l'administration de l'école.
- ❑ **Quinze subventions à des fins particulières** couvrent les besoins particuliers des élèves, des écoles et des conseils scolaires. Elles font en sorte que les SBE respectent les exigences d'équité et de justice en tenant compte de facteurs comme le profil démographique des conseils, la situation géographique de chaque école, le taux d'utilisation de certains programmes et les besoins spéciaux en équipement de certains élèves.



Revenus



AUTRES SOURCES DE REVENUS :

- ❑ Subventions APE et autres financements gouvernementaux; 9 351 K\$
- ❑ Centres éducatifs; 4 496 K\$
- ❑ Locations; 909 K\$
- ❑ Droits de scolarité et frais de programmes; 154 K\$
- ❑ Intérêts; 594 K\$
- ❑ Revenus divers; 265 K\$
- ❑ Fonds générés par les écoles; 3 170 K\$
- ❑ Terrains; 6 314 K\$

Revenus



- ❑ La **subvention de base pour les élèves** fournit à chaque conseil la même allocation par élève. Les allocations pour 2021-2022 sont les suivants :
 - ❑ Cycle préparatoire (maternelle et jardin d'enfants) = 6 464 \$ par élève;
 - ❑ Cycle primaire (1^{re} à 3^e année) = 5 940 \$ par élève;
 - ❑ Cycles moyen et intermédiaire (4^e à 8^e année) = 4 947 \$ par élève;
 - ❑ Allocation supplémentaire pour les 7^e et 8^e = 227 \$ par élève;
 - ❑ Cycle secondaire (9^e à 12^e année) = 5 859 \$ par élève.

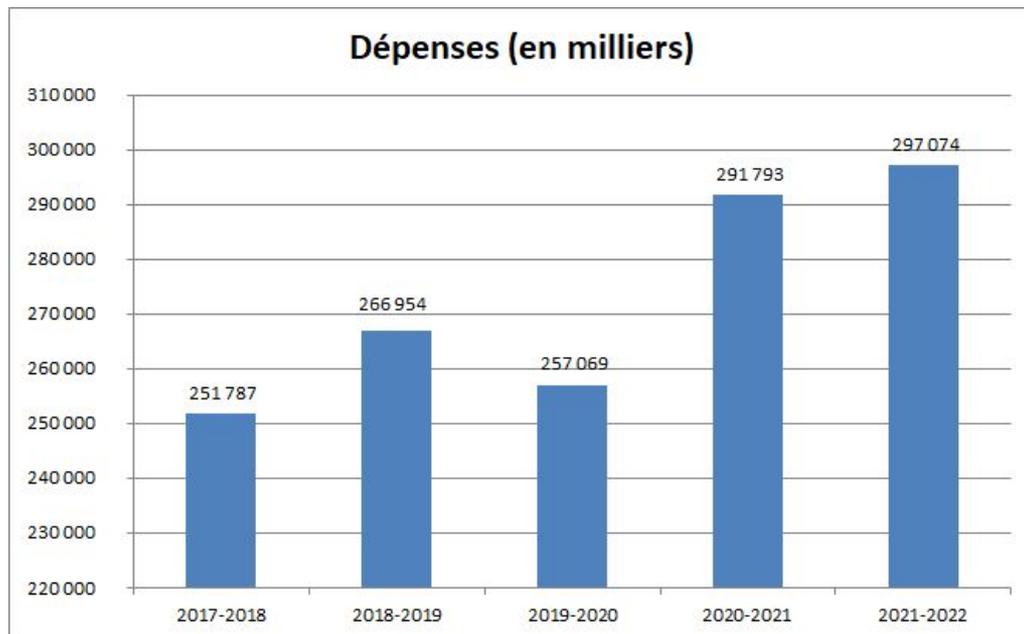
- ❑ Cependant, en raison des subventions de base pour les élèves et des subventions à des fins particulières, le financement par élève varie d'un conseil scolaire à l'autre. Le montant moyen par élève s'élève à 13 757 \$ au niveau du CEPEO pour 2021-2022.



Dépenses



La dépense totale prévue pour 2021-2022 est de 297 073 876 \$.



Croissance des dépenses de 18 % depuis 2017-2018 en comparaison à une croissance des revenus de 14,4 %.

EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES DÉPENSES

- ❑ Ajout de 262 postes (13 %) depuis 2017-2018 en raison de la croissance des effectifs;
- ❑ Hausse des coûts opérationnels en lien avec la croissance des infrastructures, la hausse du coût de la vie et les conventions collectives;
- ❑ Croissance des inscriptions aux centres éducatifs.

Dépenses

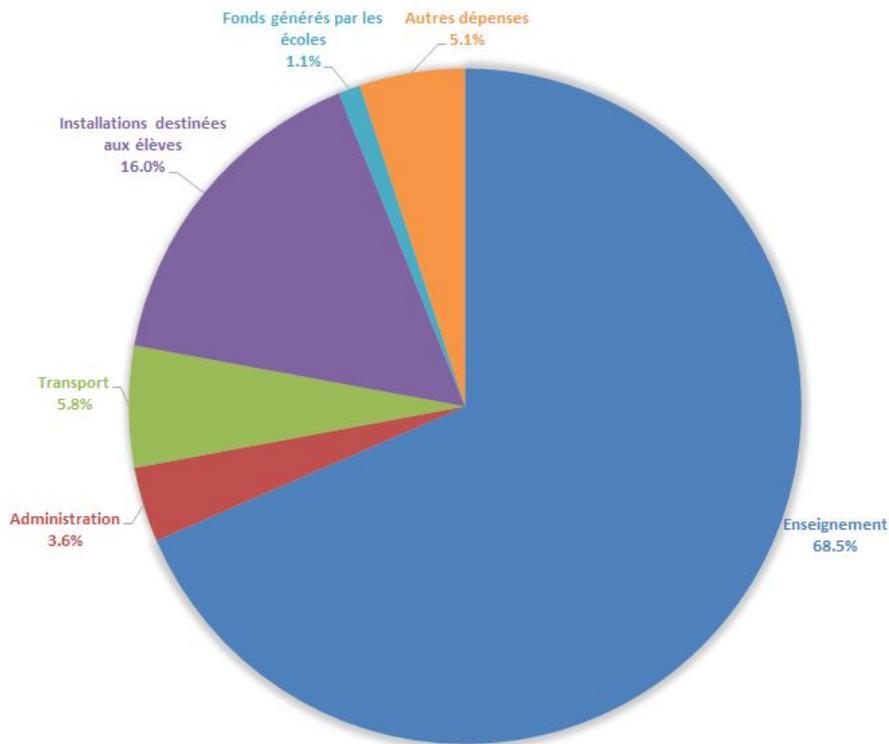


INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES :

- Les services publics;
- Le service des immobilisations, incluant l'entretien des écoles et la conciergerie;
- Les travaux de réfections;
- Le coût d'amortissement pour le parc immobilier du Conseil.

L'ADMINISTRATION :

- Les conseillers scolaires;
- L'exécutif;
- Le service des finances et approvisionnement;
- Le service de la planification
- Le service des ressources humaines et paie;
- La gestion de la technologie.
- Le service des communications



AUTRES DÉPENSES :

- Subventions APE;
- Centres éducatifs.

DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT :

- Titulaires de classe;
- Aides-enseignants;
- Éducateurs de la petite enfance;
- Suppléance;
- Personnel de soutien aux élèves tel que travailleurs sociaux, psychologues, orthophonistes, etc.;
- Directions, directions adjointes, secrétaires et bibliotechniciens;
- Manuels, fournitures et ordinateurs en appui à l'enseignement.

Dépenses



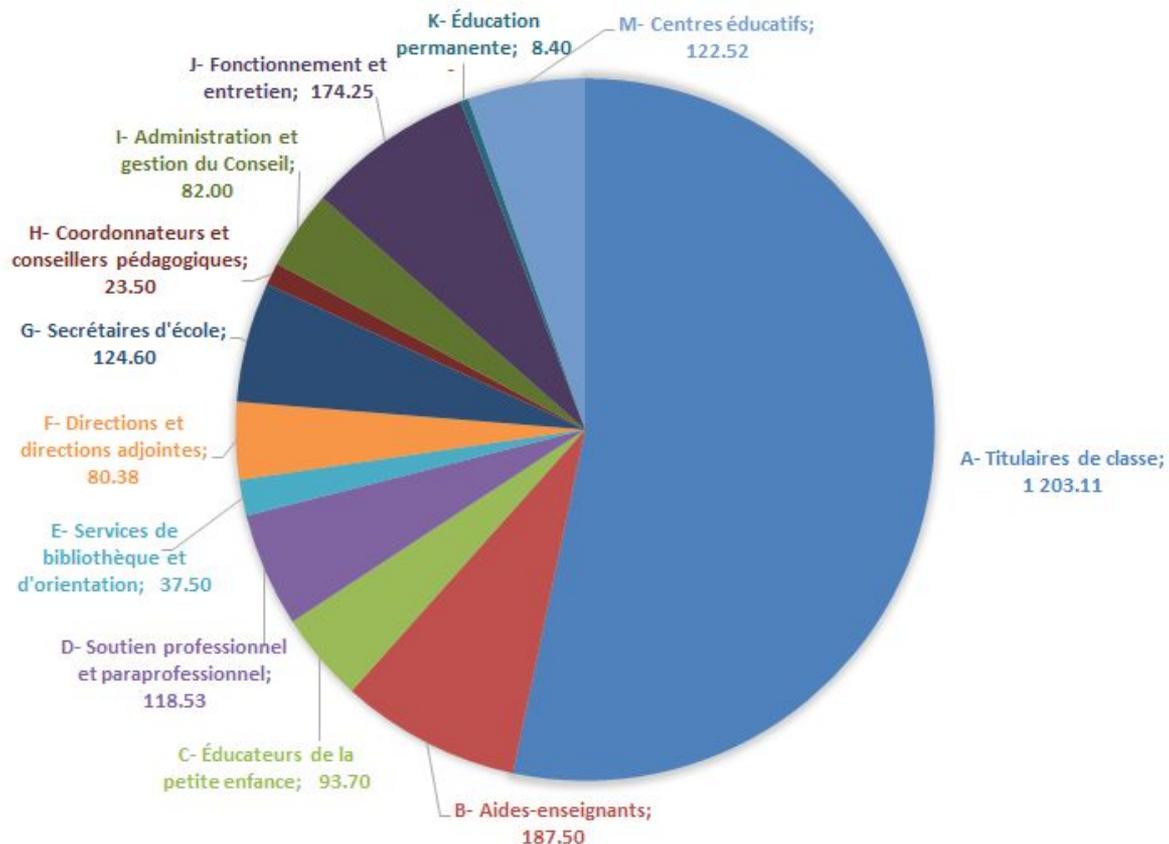
	Écart entre 20-21 et 21-22	Écart en lien avec COVID	Écart lié aux revenus	Écart pour la modification d'organigramme	Écart dû à la croissance et les hausses salariales
Dépenses de fonctionnement					
Titulaires de classe	2 188 606	(887 398)			3 076 004
Enseignants suppléants	761 720	715 544			46 176
Aides-enseignants	(358 675)	(589 180)			230 505
Éducateurs de la petite enfance	(176 712)	(268 117)			91 405
Manuels/fournitures	(411 642)				(411 642)
Ordinateurs	(548 493)		(525 389)		(23 104)
Soutien professionnel, paraprofessionnel et technique	1 063 903			(92 939)	1 156 842
Bibliothèque et orientation	79 796				79 796
Perfectionnement du personnel	347 925				347 925
Chefs de section	582				582
Directions et directions adjointes	130 762				130 762
Administration de l'école	(367 731)				(367 731)
Coordonnateurs et conseillers pédagogiques	1 011 600				1 011 600
Administration du Conseil	758 522			466 055	292 467
Fonctionnement et entretien des écoles	853 999				853 999
Éducation permanente	484 962			78 444	406 518
Transport des élèves	327 134				327 134
Total des dépenses de fonctionnement	6 146 258	(1 029 152)	(525 389)	451 560	7 249 239
Réfection des écoles	(367 164)		(367 164)		-
Autres installations destinées aux élèves	(165 516)		(282 534)		117 018
Total des installations destinées aux élèves	(532 680)	-	(649 698)	-	117 018
Amortissement (ACR et dépenses)	1 483 507		1 483 507		-
Autres dépenses non liées au fonctionnement	(2 432 220)	(2 441 635)	(63 523)		72 938
Provision pour éventualités	447 315				447 315
Total des dépenses de l'exercice aux fins de conformité	5 112 180	(3 470 787)	244 896	451 560	7 886 510
Fonds générés par les écoles	177 727		177 727		-
Projets d'immobilisations engagés	(9 042)		(9 042)		-
Total des dépenses	5 280 865	(3 470 787)	413 581	451 560	7 886 510

Il y a une hausse de 5 280 865 \$ dans les dépenses comparativement à l'année précédente.

EXPLICATIONS DE L'ÉCART DES DÉPENSES

- ❑ Hausse de 7 886 510 \$ pour soutenir la hausse des effectifs et des salaires;
- ❑ Hausse de 451 560 \$ pour ajuster les organigrammes afin de soutenir l'atteinte des résultats du plan stratégique;
- ❑ Hausse de 413 581 \$ liée directement à l'ajustement des revenus;
- ❑ Baisse de 3 470 787 \$ des dépenses COVID en 20-21 mais exclus du budget en 21-22.

Dotation en personnel



CHANGEMENT DE POSTES DÛ À LA CROISSANCE ET LES MODIFICATIONS AU FINANCEMENT :

Enseignants; 15,6
Aides-enseignants; -7,5
Éducateurs de petite enfance; -4,88
Directions et directions adjointes; -0,88
Secrétaires et gestionnaires d'école; 0,5
Bibliotechnicien; 0,5
Concierges; 11
Agent d'assiduité; 0,5
Agent culturel; 1
Spécialistes-coach; 2
Centres éducatifs; -3,52
Soutien administratif; 2,84

Dépenses en immobilisations

- ❑ Les dépenses en immobilisations sont financées par :
 - ❑ **Les subventions pour les besoins des élèves (SBE)** : Le conseil utilise les SBE pour faire l'achat d'équipement technologique et d'entretien, le mobilier et les travaux de réfection.
 - ❑ **Les redevances d'aménagement scolaires (RAS)** : Les régions d'Ottawa et de Prescott-Russell financent l'achat de terrains pour le conseil par l'entremise de RAS.
 - ❑ **Les programmes de financement des immobilisations** : L'ÉDU offre des programmes de financement pour les projets d'immobilisations importants tels que :
 - ❑ Le programme d'immobilisations prioritaires (nouvelles écoles ou agrandissements et rénovations majeures);
 - ❑ L'allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) (besoins en réfection);
 - ❑ L'allocation pour l'immobilisation pour garde d'enfants (incluant un financement du gouvernement fédéral).
 - ❑ **Résilience à la Covid-19**: Le gouvernement fédéral fournit un financement conjointement avec l'ÉDU visant à améliorer les infrastructures en lien avec la COVID-19.



Dépenses en immobilisations

PROJETS DE CONSTRUCTION
5 projets de constructions ou
rénovations en cours
23 061 880 \$

ACHATS DE TERRAINS
3 achats de terrain
15 480 000 \$

**AUTRES PROGRAMMES DE
FINANCEMENT**
Amélioration des écoles, centres
éducatifs et COVID
9 296 303 \$

SUBVENTION DE BASE
Travaux de réfection et achat d'
équipement et de mobilier
8 339 735 \$

Le budget en immobilisations pour 2021-2022 est de 56 177 918 \$.



Budget équilibré



	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart	
			\$	%
Revenus				
Subventions provinciales	265 103 455	271 278 224	6 174 769	2.3%
Autres revenus	33 167 973	25 251 902	(7 916 071)	-23.9%
Total des revenus	298 271 428	296 530 126	(1 741 302)	-0.6%
Dépenses				
Enseignement	198 534 963	203 460 736	4 925 773	2.5%
Autres coûts de fonctionnement	73 241 508	75 403 779	2 162 271	3.0%
Autres dépenses	20 016 539	18 209 361	(1 807 178)	-9.0%
Total des dépenses	291 793 010	297 073 876	5 280 866	1.8%
Excédent/(déficit) annuel	6 478 418	(543 750)	(7 022 168)	-108.4%
Fonds générés par les écoles	-	-	-	-
Aug/(dim) du passif non financé	(479 206)	(479 206)	-	-
Revenus pour les terrains	(6 801 992)	(6 314 432)	487 560	-7.2%
Amortissement des projets d'immobilisations approuvés	1 619 403	1 620 796	1 393	0.1%
Intérêts gagnés du fonds d'amortissement	10 435	10 435	-	-
Excédent/(déficit) aux fins de conformité	827 058	(5 706 157)	(6 533 215)	-789.9%
Amortissement des projets d'immobilisations non approuvés	57 977	45 525	(12 452)	-21.5%
Affectations internes	4 293 213	2 892 864	(1 400 349)	-32.6%
Excédent/(Déficit) de fonctionnement	5 178 248	(2 767 768)	(7 946 016)	-153.4%

Le déficit d'exercice autorisé aux fins de conformité représentant 1% des revenus de fonctionnement du conseil scolaire pour 2021-2022 est de **2 566 594 \$**.

Le conseil requiert l'approbation du ministère de l'Éducation en raison du déficit aux fins de conformité de **5 706 161 \$** qui est prévu au budget.

Rétroaction

- Dans quelle mesure êtes-vous **confiant(e)s** que le budget présenté prévoit une **gestion efficace et responsable** des ressources du Conseil pour :
 - ➔ soutenir l'**atteinte des résultats visés** au Plan annuel 2021-2022 et
 - ➔ assurer la **saine conduite des opérations** du Conseil pour l'année scolaire 2021-2022 ?



QUE soit approuvé, sous réserve de l'approbation du ministère de l'Éducation de l'Ontario, le budget équilibré 2021-2022 au montant de 297 073 876 \$ tel que présenté à la séance ordinaire du 22 juin 2021.

